

Madame, Monsieur,

le 24 mars 2016

Le deuxième trimestre est achevé et vous avez reçu le bulletin de votre enfant. Nous sommes désormais dans la période des choix d'orientation, pour les élèves de Terminale en particulier. J'attire votre attention sur le fait qu'il est nécessaire que vous accompagniez votre enfant dans cette démarche.

Cordialement,

Catherine JELEZIAN, Provisoire.

1. Calendrier des procédures d'orientation

- Pour les élèves de terminales : les élèves ont pu saisir des vœux dans le **portail APB** jusqu'au **vendredi 20 mars 2015 (18h)**. La bascule informatique des notes du 2^{ème} trimestre, nécessaire pour valider les vœux, a été faite après le dernier conseil de classe de terminale. Rappel : Les dossiers d'inscription numériques ou papier, aux écoles demandées doivent être envoyés **avant le 2 avril**.
- Pour les troisièmes : le conseil de classe du 2^{ème} trimestre a donné un avis provisoire pour l'orientation (2^{nde} PRO ou CAP). Vous devez signer ce document et le redonner au professeur principal. Les demandes définitives se feront au 3^{ème} trimestre.
- Pour les secondes : les élèves de secondes qui veulent changer d'orientation ou d'établissement doivent le signaler à leur professeur principal avant le **vendredi 9 avril**. Ce dernier remettra le dossier à compléter. Ensuite, un rendez-vous avec le proviseur ou le proviseur adjoint sera programmé pour finaliser le dossier passerelle (pour une affectation en 1^{ère} dans un autre BAC PRO) ou pour se réorienter en seconde BAC ou 1^{ère} année de CAP. Dans le cas d'un dossier passerelle, il est impératif que vous l'ayez en main avant les vacances car il sera à rendre au secrétariat du proviseur pour le **lundi de la rentrée 25 avril**. Les élèves concernés par ce dispositif devront également prendre rendez-vous avec la COP. Une commission académique se réunira le **mardi 24 mai** pour examiner les demandes et statuer sur l'affectation des élèves.
- Mme DEBIANE, **Conseillère d'Orientation Psychologue**, reçoit les élèves sur rendez-vous au sujet de leur orientation.
Les élèves qui souhaitent prendre rendez-vous le jeudi doivent s'inscrire à la vie scolaire.
Il est aussi possible de téléphoner au CIO de Vesoul (03 84 76 37 70) qui donnera un rendez-vous au CIO de Gray à la permanence située Grande rue.
Il ne faut pas hésiter par ailleurs à prendre contact avec le professeur principal pour évoquer des situations difficiles. Il vaut toujours mieux anticiper les décisions.

2. Internat

Vous devez être vigilants sur les points suivants :

- Les draps doivent être lavés régulièrement

- Il est dangereux d'apporter de la nourriture à l'internat, car il n'y a aucun dispositif de conservation.
- L'infirmière doit être informée des traitements en cours.
- Le printemps est là, les élèves allergiques au pollen doivent prévoir leur traitement.

3. Cartes self

Nous constatons à nouveau que des élèves ne présentent pas leur carte de self lors des repas. Cela désorganise le service.

Veuillez rappeler à votre enfant la nécessité d'avoir sa carte à chaque passage au self.

4. Bourses

➤ Une information a été donnée à votre enfant sur la procédure de demande de bourses pour la rentrée de septembre 2016. Pensez à retourner le coupon pour le 9 avril.

➤ Les dossiers sont à demander à l'intendance et devront être retournés à l'établissement au plus tard le 23 avril.